

- Légende**
- Zones et secteurs
 - Emplacements Réservés
 - Structures paysagères à conserver
 - Espaces boisés classés
 - Zone d'effet relative à la maîtrise de l'urbanisation de l'ouvrage GRTgaz
 - Linéaire de diversité commerciale
 - Tracé VTT à conserver
 - ★ Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Bâtiments pouvant faire l'objet d'une restauration
 - Patrimoine bâtis
 - Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU



Elaboration du PLU **Saint-Paul-en-Forêt**

Prescrite par DCM du 15/11/2012
 Projet arrêté par DCM du 28/03/2024
 PLU approuvé par DCM du 19/12/2024

